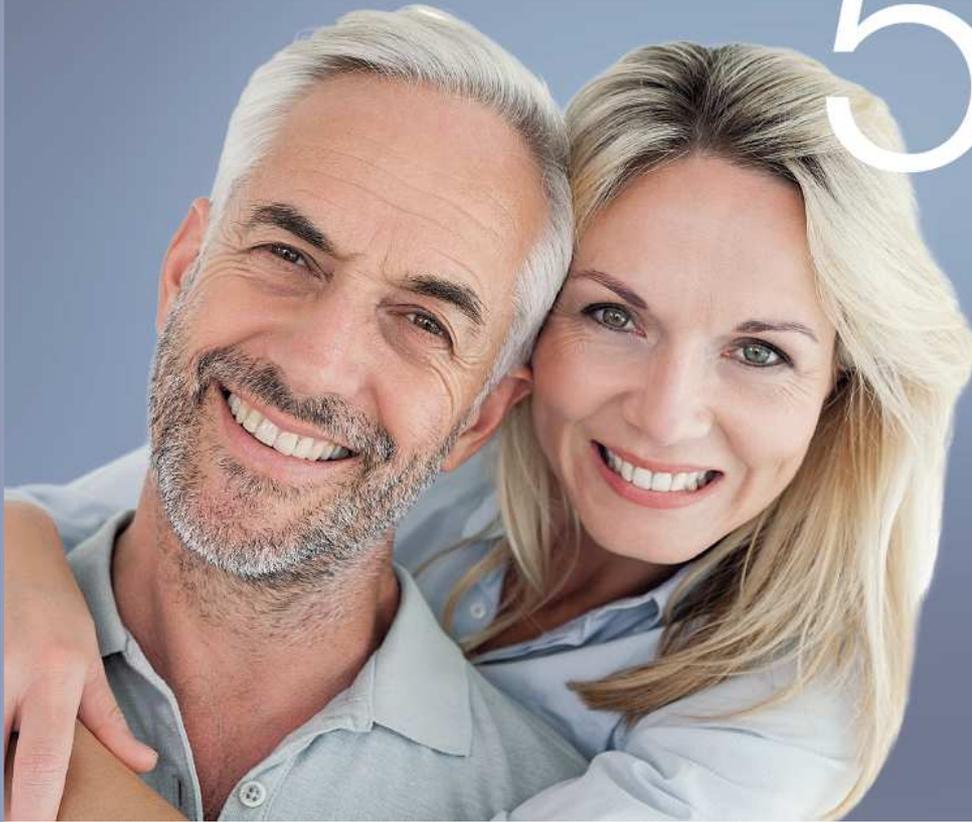


damartex
GROUP

55+

STYLE
INNOVATION
VITALITE
PLAISIR
CONFORT
ÉLÉGANCE
MODE



RAPPORT ANNUEL

2015-2016

RAPPORT FINANCIER

2015-2016

- 05 EDITORIAL
- 12 CHIFFRES CLES
- 14 RELATIONS ACTIONNAIRES
- 17 RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

damartex
GROUP



#chantalthomassxdamart

A cette période l’an dernier, Damartex voyait à juste titre l’avenir avec confiance. Dans un environnement qui mois après mois s’est avéré très tendu car marqué par le contexte des attentats en France et en Belgique ainsi qu’une météo convenant mal à l’activité Textile ; Damartex peut résumer son année par le mot « **solidité** ».

Cette solidité se traduit au niveau financier avec des résultats plus qu’honorables et un très faible niveau d’endettement. Mais également et conjointement au niveau stratégique, avec la concrétisation d’éléments essentiels de la feuille de route durant cette année.

Ces réalisations sont à mettre au crédit de l’ensemble des collaborateurs du groupe Damartex qui grâce à leur expertise et leur expérience ont su rester mobilisés dans ce monde en constante évolution.

Solidité financière

Croissance profitable sur l'exercice

Le groupe Damartex termine l'exercice 2015/2016 avec un **chiffre d'affaires de 717,3 M€**, en croissance de +3,1% en termes réels par rapport à l'exercice précédent (+2,6% à taux de change constants). En plus de la bonne progression de l'activité Home & Lifestyle (+5,7% à 96,4 M€), l'exercice restera marqué par la poursuite de l'amélioration de l'activité Textile (+2,7% à 620,9 M€), notamment en France et en Grande-Bretagne dans un environnement pourtant toujours plus concurrentiel et impacté par les attentats.

Dans cet environnement, le groupe maintient une **profitabilité solide à 4,3% du chiffre d'affaires**.

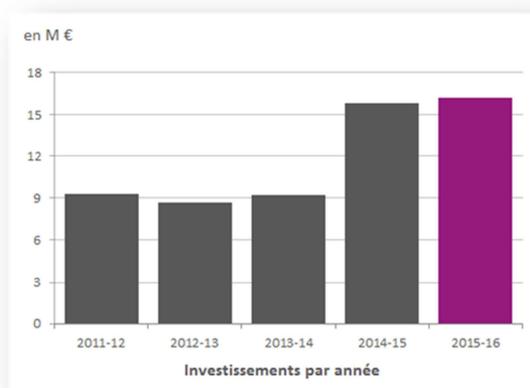
	EBITDA	
2013-2014	3,8 %	25,7 M€
2014-2015	4,3 %	29,9 M€
2015-2016	4,3 %	30,9 M€

Le **résultat opérationnel courant s'élève à 21,6 M€ et progresse de +22,9%** par rapport à l'année précédente (+9,6% par rapport à l'exercice précédent retraité). L'amélioration de ce résultat est portée par une activité en croissance et une bonne maîtrise des coûts. Une fine gestion a permis l'optimisation des frais commerciaux et de distribution d'une part, la stabilisation des frais de structure d'autre part.

Faible endettement financier et investissements accrus

La structure financière demeure solide avec un endettement financier net de 10,8 M€ à fin juin 2016, à comparer à une dette nette de 7,4 M€ au 30 juin 2015 compte-tenu d'investissements importants.

Avec un niveau d'investissement le plus élevé depuis 5 ans à 16,3M€, Damartex poursuit la modernisation des outils logistiques, informatiques et des magasins.



Damart devient la 3ème entité dans l'Hexagone à utiliser la technologie « pocket sorter ».

Damart à l'international assure également une gestion pro-active du parc de magasins : 3 ouvertures, 6 transferts et 6 rénovations.

Afibel bénéficie d'un regroupement de toutes ses activités sur un site unique.

Solidité de la stratégie

Damartex, un groupe entièrement dédié à la cliente de plus de 55 ans, avec comme vision :

« Donner le sourire au 55+ par la création & la distribution de produits spécifiques apportant du style, du confort et des solutions innovantes pour la vie au quotidien »



Confiant dans le potentiel énorme que représentent les 55+, le groupe Damartex a construit sa stratégie sur deux grands pôles : **le Textile et le Home & Lifestyle**



Depuis maintenant 5 ans, la stratégie a consisté à développer le Groupe avec un équilibre plus marqué entre les deux pôles mais également en terme géographique. Les trois acquisitions réalisées ces derniers mois, en sont l'illustration.

vivadia

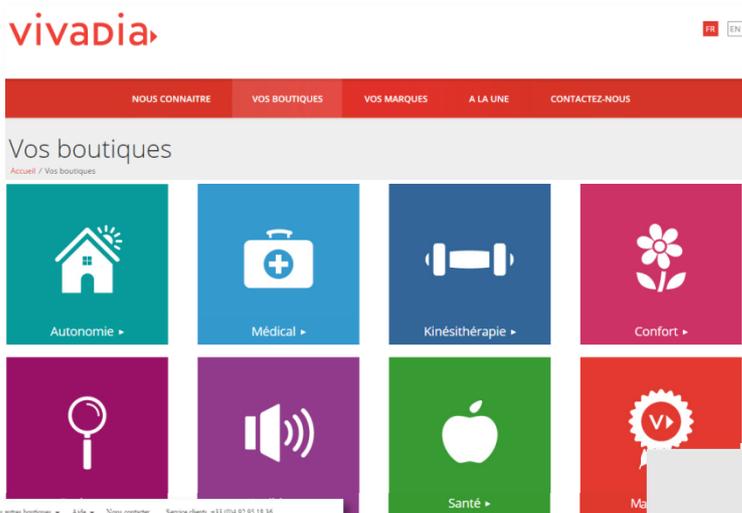
Acquisition en avril 2016

Leader français des places de marché dédiées aux Seniors et aux aidants sur le segment des produits d'aide au « bien vieillir à domicile », Vivadia est basée à Sophia Antipolis (Sud de la France) et compte une équipe de 8 personnes.

Le rationnel stratégique est fondé sur :

- le renforcement du portefeuille Damartex sur le pôle "Home & Lifestyle" (en particulier sur le soin à domicile)
- l'accélération de la transformation digitale par le développement d'un nouveau canal de distribution pour le Groupe
- la prise de position comme acteur sur le segment des "market places" (en forte croissance)

La culture d'entreprise promeut le respect du client et l'esprit pionnier





XANDRES
BELGIUM



CA : 31 M€
(SUR 15 MOIS)

Acquisition en août 2016



15 MAGASINS, WEB



CRÉATION : 1968
(INTÉGRÉE DANS LE GROUPE
LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2016)



BELGIQUE



Entreprise de mode positionnée sur le marché belge haut de gamme, les produits sont distribués en wholesale (B2D), retail, corporate fashion et e-commerce. Xandrès est située à Destelbergen (près de Gand en Belgique) et compte 150 personnes.



Le rationnel stratégique est basé sur :

- l'équilibrage du portefeuille Textile sur le segment des jeunes Seniors
- le développement d'expertise sur le positionnement haut de gamme
- l'expertise sur le canal de distribution wholesale (B2D)

La culture d'entreprise promeut la confection artisanale et l'attachement à la tradition, la simplicité sophistiquée et l'élégance féminine.



3 PAGEN

vitrine magique

Acquisition en septembre 2016



3 PAGEN



CA : 82,7 M€



CATALOGUE, WEB



CRÉATION : 1954
(INTÉGRÉE DANS LE GROUPE EN 2016)



ALLEMAGNE,
AUTRICHE, FRANCE,
REPUBLIQUE
TCHÈQUE, SLOVAQUIE



Acteur majeur de la vente à distance sur le marché allemand, 3Pagen commercialise des produits destinés à faciliter la vie au quotidien (décoration, maison, cuisine et jardin, bien-être et santé, textile et chaussures). Organisée depuis l'Allemagne, la marque Vitrine Magique est distribuée en vente à distance sur le territoire français.

vitrine magique

Basée à Alsdorf (prés d'Aix-la-Chapelle en Allemagne), 3Pagen et Vitrine Magique comptent 550 personnes.



CA : 17 M€



CATALOGUE, WEB,



CRÉATION : 1972
(INTÉGRÉE DANS LE GROUPE EN 2016)



FRANCE, BELGIQUE

Le rationnel stratégique est basé sur :

- la prise de position sur le marché Allemand, le plus grand marché 55+ d'Europe et également le marché vente à distance historiquement le plus développé
- l'accession à une taille critique pour le sourcing sur le pôle Home & Lifestyle
- les synergies sur le marché français par l'acquisition de Vitrine Magique
- le renforcement du pôle Home & Lifestyle



La culture d'entreprise promeut le respect du client, le bon sens pragmatique, la recherche d'excellence, l'innovation au quotidien et la volonté d'entreprendre.

« En 5 ans, le groupe Damartex est devenu plus solide parce que bien mieux équilibré »

Si en 2011, 90% du chiffre d'affaires était porté par l'activité Textile, aujourd'hui l'équilibre est plus marqué avec un pôle Home & Lifestyle représentant 25% des ventes. De même la répartition géographique est davantage équilibrée. A cette même date 70% du chiffre d'affaires était réalisé en France, l'international pèse aujourd'hui 42%.

L'équilibre se traduit également dans la gestion de toutes les parties prenantes. L'enseigne Damart s'est engagée dans une démarche « achats responsables » avec ses fournisseurs, appelée « Damart Way ». En sa qualité d'acteur économique, elle a initié des plans d'actions concrets dans ce domaine et notamment l'écriture d'une charte achats responsables. C'est le point de départ d'une nouvelle collaboration entre la marque Damart et ses partenaires achats, centrée sur le respect du travail, des Droits de l'Homme et de l'environnement.

Les collaborateurs du Groupe ont toujours su faire vivre les valeurs que sont l'esprit d'équipe, la passion du client, le goût de la performance, la fibre de l'innovation et la volonté d'entreprendre. Plus que jamais au centre de l'actualité car partagées par les sociétés nouvellement acquises, elles renforcent indéniablement la solidité du Groupe.



« L'environnement reste incertain et les modes de consommation évoluent. Les équipes de Damartex voient tous ces changements comme autant d'opportunités : la clarté de la feuille de route stratégique et la culture d'agilité, d'excellence et d'attention client sont les piliers sur lesquels s'est construite notre confiance dans l'avenir du Groupe. »

Patrick Seghin
Président du Directoire

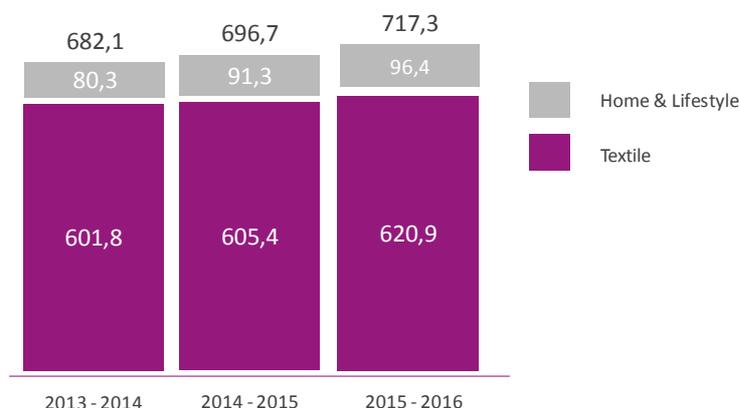
Chiffre d'affaires annuel

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2015/2016 avec un chiffre d'affaires de 717,3 M€ dans un environnement économique qui demeure difficile, malgré de faibles signaux positifs observés depuis quelques mois.

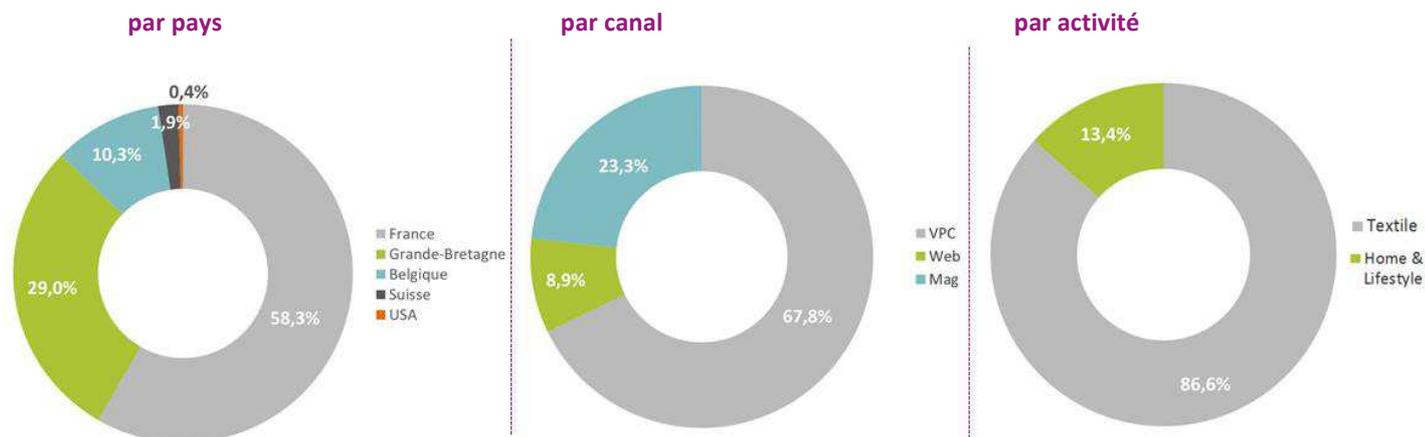
Cette performance est liée à plusieurs facteurs qui font la force du Groupe :

- Une répartition de l'activité sur **8 enseignes** regroupées en **2 activités** complémentaires que sont le "Textile" et le "Home & Lifestyle" et qui apportent chacune une réponse précise à un de nos segments clients. Le marché du "Home & Lifestyle", véritable relais de croissance, monte en puissance avec l'acquisition de Coopers of Stortford en 2013 et Vivadia cette année. Cette activité représente aujourd'hui 13,4% du chiffre d'affaires du Groupe.
- Une présence à l'**international** qui lui permet d'amortir les phénomènes de crises liés aux marchés : la part du chiffre d'affaires à l'étranger représente 41%.
- Une distribution **omni canal** différenciée qui offre la possibilité d'équilibrer l'activité et de bénéficier de relais de croissance. Le canal Web représente 64 M€ de chiffre d'affaires (8,9% du total Groupe) et connaît une croissance significative. Les magasins représentent quant à eux un quart du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires annuel (en millions d'euros)



Décomposition du chiffre d'affaires annuel au 30 juin 2016



Résultats

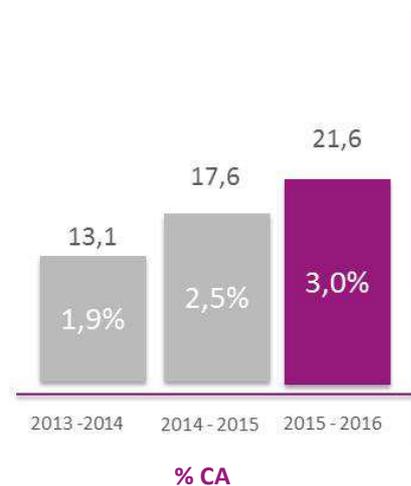
La stratégie du groupe Damartex a permis de préserver des résultats positifs sur les trois dernières années dans un contexte de crise récurrente.

Elle se caractérise par les éléments suivants :

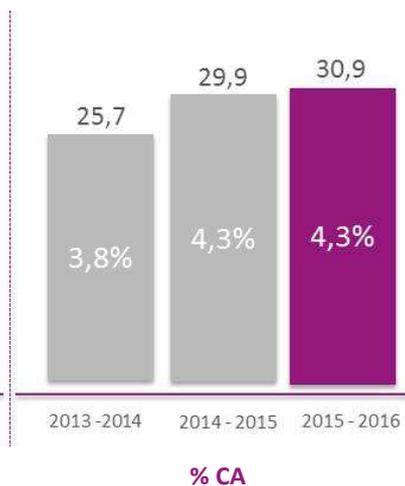
- Une gestion très fine de ses frais commerciaux, de distribution et de structure,
- Des acquisitions ciblées de sociétés à contribution positive qui apportent une meilleure couverture du marché, un savoir-faire établi et qui doivent permettre une diversification des sources de résultats. Dans ce cadre, l'acquisition de Coopers of Stortford en 2013 a permis un apport en terme de résultats et un accroissement de l'activité sur le marché du "Home & Lifestyle" sur lequel le Groupe était déjà présent.

Malgré l'environnement de crise, en particulier en France, le Groupe demeure profitable et clôture le dernier exercice avec un résultat opérationnel courant de 21,6 M€.

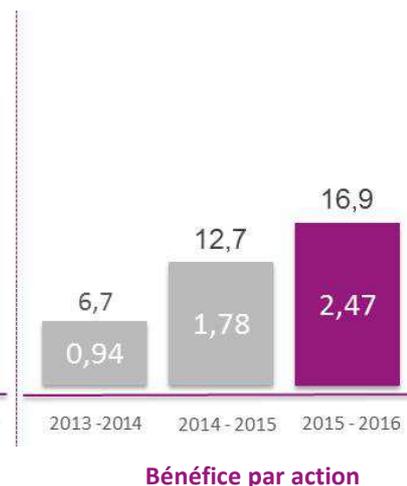
Résultat Opérationnel Courant
(en millions d'euros)



EBITDA
(en millions d'euros)

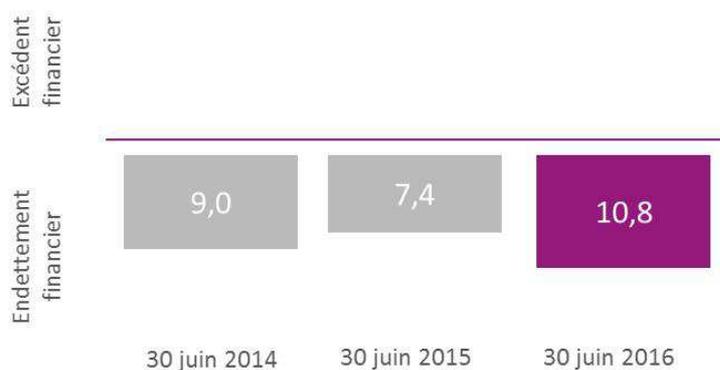


Résultat net
(en millions d'euros)



Structure financière

Niveau d'endettement net
(en millions d'euros)



Le groupe Damartex, en plus d'un actionariat stable et familial, bénéficie d'une structure financière saine.

Le bilan fait ressortir un endettement financier net de 10,8 M€ comparé à un endettement financier net de 7,4 M€ au 30 juin 2015.

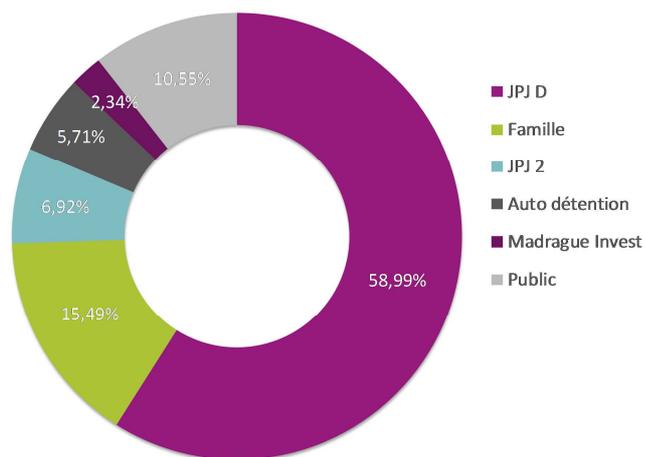
Le Groupe bénéficie de lignes de crédit confirmées à hauteur de 120 M€ à échéance 2020.

Relations actionnaires

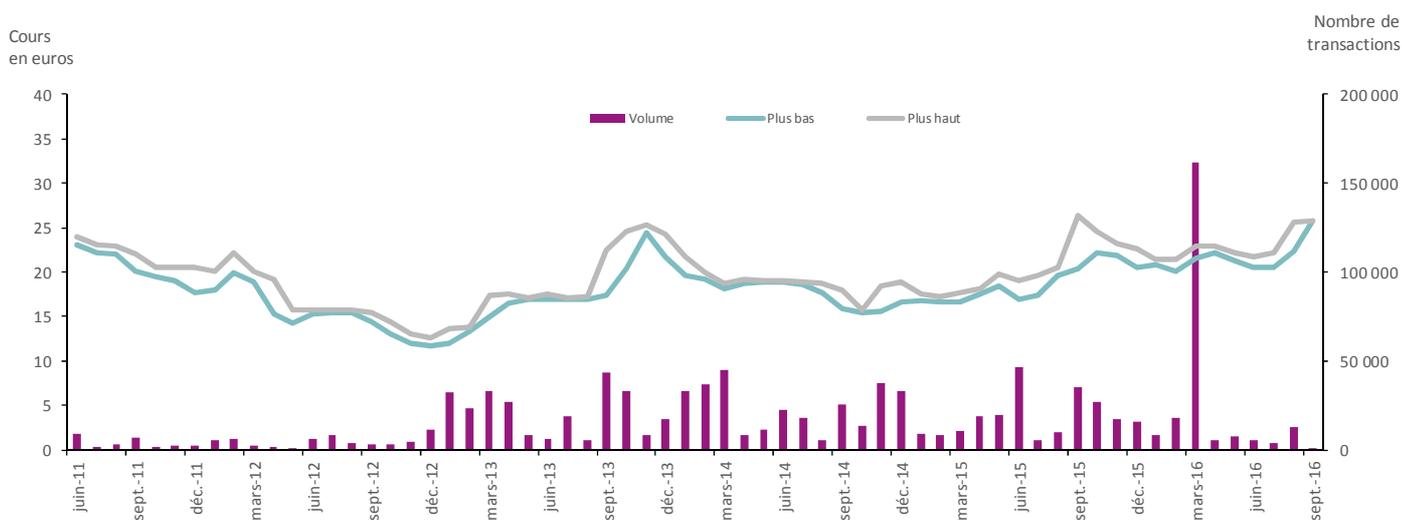
Répartition du capital

Le capital au 30 juin 2016 s'élève à 103 096 000 euros, divisé en 7 364 000 actions de 14 euros de nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie. La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées la société détient 420 517 actions Damartex au 30 juin 2016.



Cours de l'action



	EXERCICE 2014/2015	EXERCICE 2015/2016
Cours le plus haut	19,78 €	26,30 €
Cours le plus bas	15,50 €	17,45 €
Volume moyen mensuel de transactions	20 510	26 417
Capitalisation boursière (en milliers d'euros) sur la base du cours de clôture au 30 juin	129 533	151 330
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	7 364 000	7 364 000

Cours le plus haut

Cours le plus bas

Volume moyen mensuel de transactions

Capitalisation boursière (en milliers d'euros) sur la base du cours de clôture au 30 juin

Nombre d'actions à la clôture de l'exercice

Cotation

Damartex est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur NYSE Alternext Paris. Code ISIN FR0000185423 (ALDAR).

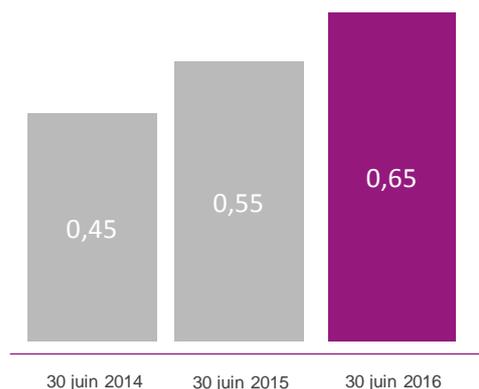
Contrat de liquidité

SDB Gilbert Dupont (Paris)

Dividende

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 8 novembre 2016 la distribution d'un dividende de 0,65 € par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 8 décembre 2016.



Relations actionnaires

Organisation au 30 juin 2016

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Jean Guillaume Despature

Vice-Président

Xavier Leurent

Membres

Jean Despature
Anthony Stahl
Paule Cellard *
Marie Bavarel-Despature
Matthieu Despature
Grégoire Devienne
Christian Watry *

COMITE D'AUDIT

Président

Paule Cellard *

Membres

Jean Guillaume Despature
Christian Watry *

COMITE DE REMUNERATIONS

Président

Jean Guillaume Despature

Membre

Paule Cellard *

* Personnalités indépendantes
selon les critères du Code de
gouvernement d'entreprise
MiddleNext

DIRECTOIRE

Président

Patrick Seghin

Membre

Bruno Defache

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young et Autres
Deloitte & Associés

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Bruno Defache
Directeur Financier
Tél : 00 33 (0)3 20 11 45 30

Courriel : bdefache@damartex.com
www.damartex.com



damartex
GROUP

55+

STYLE
INNOVATION
VITALITE
PLAISIR
CONFORT
ÉLÉGANCE
MODE

RAPPORT FINANCIER

2015-2016

RAPPORT FINANCIER

2015-2016

- 20 PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES
- 22 RAPPORT DU DIRECTOIRE
- 38 DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES
- 76 RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX
- 78 COMPTES SOCIAUX
- 82 DOCUMENTS JURIDIQUES

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER

2015-2016

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES



Panorama des comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015 RETRAITE
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	717,3	695,5
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	21,6	19,7
RESULTAT NET	16,9	12,7
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	16,9	12,7
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	24,7	28,2
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	16,2	15,7
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	11,2	11,6
SITUATION NETTE	187,4	182,1
EXCEDENT FINANCIER NET	-10,8	-7,4
ACTIFS NON COURANTS	166,3	168,2
EFFECTIF MOYEN	3 181	3 205

(*) Retraitement des comptes conformément à IFRS 5, suite au classement de l'enseigne Happy D. by Damart en activité abandonnée

RAPPORT FINANCIER

2015-2016

RAPPORT DU DIRECTOIRE



Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2016.

FAITS MARQUANTS

Périmètre de consolidation

Damartex a acquis le 4 mai 2016, 100% des titres de la société Vivadia.

www.vivadia.fr est un des leaders français sur le segment des market places dédiées aux seniors sur le secteur du Home & Lifestyle. La place de marché Vivadia propose une gamme très large.

Pour Damartex, l'objectif est double :

- Accélérer la transformation digitale à l'aide d'un nouveau modèle de distribution à fort potentiel,
- Renforcer le pôle Home & Lifestyle.

Autre fait marquant

L'exercice aura été marqué par la décision d'arrêter l'activité de Happy D. by Damart.

En effet, malgré tous les investissements réalisés par le Groupe et les efforts conséquents des équipes pour soutenir l'activité, la marque n'a pas trouvé sa place dans un marché très concurrentiel et dans un contexte difficile.

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à 11,9 M€ contre 18,6 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir un bénéfice de 13,6 M€ contre 20,2 M€ l'exercice précédent.

Données consolidées

Activité

Le groupe Damartex termine l'exercice 2015/2016 avec un chiffre d'affaires de 717,3 M€, en hausse de +3,1% en termes réels par rapport à l'exercice précédent (+2,6% à taux de change constants).

L'activité « Textile » enregistre une hausse de +2,7% de son chiffre d'affaires sur l'exercice, à hauteur de 620,9 M€ (+2,3% à taux constants).

L'activité « Home & Lifestyle » progresse de +5,7%, à 96,4 M€ (+4,5% à taux constants) sur l'ensemble de l'exercice.

En plus de la bonne progression de l'activité Home & Lifestyle, l'exercice restera marqué par la poursuite de l'amélioration de l'activité Textile, notamment en France et en Grande-Bretagne dans un environnement pourtant toujours plus concurrentiel et impacté par les attentats.

Résultats

Au cours de l'exercice, l'EBITDA affiche une amélioration de +3,4% (-1,8% par rapport à l'exercice précédent retraité), et ressort à 30,9 M€, soit 4,3 % du chiffre d'affaires. Ce retrait comparé à l'exercice précédent retraité s'explique par une augmentation des reprises de provisions, issue d'une politique d'écoulement des surstocks plus volontariste cette année par rapport à l'exercice 2014-2015.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 21,6 M€ et progresse de +22,9% par rapport à l'année précédente (+9,6% par rapport à l'exercice précédent retraité). L'amélioration de ce résultat est portée par une activité en croissance et une bonne maîtrise des coûts. Une fine gestion a permis l'optimisation des frais commerciaux et de distribution d'une part, la stabilisation des frais de structure d'autre part.

Le résultat net ressort à 16,9 M€, en progression de +33,2%, résultat de la hausse de l'activité et de l'efficacité opérationnelle.

L'arrêt de l'activité Happy D. by Damart décidé au cours du premier semestre pèse pour 2,4 millions d'euros, comprenant les coûts liés à cet arrêt et les pertes d'exploitation.

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 19,3 millions d'euros en croissance de +52,2% (+11,3% par rapport à l'exercice précédent retraité), bénéficiant d'une charge fiscale en diminution compte tenu de l'activation de déficits fiscaux en France.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

Situation financière

La structure financière demeure solide avec un endettement financier net de 10,8 M€ à fin juin 2016, à comparer à une dette nette de 7,4 M€ au 30 juin 2015 compte tenu d'investissements importants. Damart a vu ses opérations significativement modernisées en France grâce à la mise en œuvre d'un nouvel outil logistique pour 5,0 M€. Dès lors l'entité devient la 3^{ème} dans l'Hexagone à utiliser la technologie « pocket sorter ». Par ailleurs, les investissements en magasin se sont poursuivis avec des ouvertures et le déploiement du nouveau concept Damart. Les opérations d'Afibel en France ont également bénéficié de modernisation.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 juin 2016

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	620 829	96 437	717 266
Résultat opérationnel	15 278	5 278	20 557
Dotations aux amortissements	10 588	609	11 197
Investissements	15 956	198	16 154

30 juin 2015

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires (*)	604 227	91 271	695 498
Résultat opérationnel (*)	13 589	6 680	20 269
Dotations aux amortissements (*)	10 935	665	11 600
Investissements (*)	15 578	64	15 642

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015 RETRAITE (*)
France	418 277	408 328
Belgique - Luxembourg	74 230	73 212
Grande-Bretagne	207 854	198 054
Suisse	13 900	14 124
Etats-Unis	3 005	1 780
TOTAL	717 266	695 498

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter le bénéfice net

de l'exercice social clos le 30 juin 2016 s'élevant à

13.583.190,82 €

augmenté du report à nouveau bénéficiaire de

15.317.535,35 €

soit la somme totale de

28.900.726,17 €

comme suit :

- 5 % du bénéfice à la réserve légale

679.159,54 €

- attribution aux actionnaires d'un dividende

de 0,65 € brut par action, soit 0,65 € X 7 364 000 actions

4.786.600,00 €

- affectation au compte « réserve facultative »

8.434.966,63 €

- affectation au compte « report à nouveau »

15.000.000,00 €

28.900.726,17 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende brut ressortirait à 0,65 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte « report à nouveau ».

Le dividende serait détaché de l'action sur Alternext Paris le 6 décembre 2016 et mis en paiement le 8 décembre 2016.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices clos les</i>	30 JUIN 2013	30 JUIN 2014	30 JUIN 2015
Nombre d'actions rémunérées *	7.113.815	7.126.340	6.786.663
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	3.556.907,50 €	3.206.853,00 €	3.732.664,65 €
Dividende par action	0,50 €	0,45 €	0,55 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes versés, rappelés ci-dessus, sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention nouvelle visée à l'article L. 225-86 du Code de Commerce n'est intervenue sur l'exercice. Les actionnaires seront donc appelés, à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre prochain à bien vouloir prendre acte de cette absence de nouvelle convention réglementée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-88-1 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance en date du 7 septembre 2016 a constaté qu'il n'existe plus de conventions réglementées qui perdurent dans le temps.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons de l'absence de conventions intervenues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES PARTICIPATIONS

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante au 30 juin 2016 :

	NOMBRE D' ACTIONS DETENUES	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE*
Société en commandite par actions J.P.J.D.	4.343.882	58,99	8.656.134	65,19
JPJ 2	509.695	6,92	1.019.390	7,68
Armance	394.916	5,36	789.832	5,95
Manacor	382.571	5,19	765.142	5,76

* Sur la base d'un capital composé, au 30 juin 2016, de 7.364.000 actions représentant 13.278.891 droits de vote, calculés en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général AMF.

Le concert de la famille Despature représente 81,40 % du capital et 89,57 % des droits de vote.

Le concert total représente quant à lui 83,74 % du capital et 90,87 % des droits de vote.

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2015-2016 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce ».

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Selon la réglementation en vigueur, il n'existe aucune participation réciproque.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

Les sociétés J.P.J.D., JPI 2, Manacor, Armance, Madrague Invest et certains membres de la famille Despature agissent de concert.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Toute action transférée en propriété, perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE AU COURS DE L'EXERCICE 2015-2016

Par courrier en date du 5 janvier 2016, la société J.P.J.D. a informé la société que l'action de concert entre J.P.J.D. et des membres de la famille Despature actionnaires de la société, a franchi le seuil de 90% des droits de vote au 31 décembre 2015 suite à l'acquisition de droits de vote doubles.

Les droits de vote du concert sont passés de 11.907.080 à 12.064.571 droits de vote, soit en pourcentage de 86,46 % à 90,86 %.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIETES CONTROLEES

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016 (article L.233-6 du Code de Commerce) : la société Damartex a acquis 100% des titres de la société Vivadia, soit 1.000 titres.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Damartex qu'elles détiennent (article L.233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Damartex ne détient d'actions d'autocontrôle.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D' ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2015. Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 novembre 2015, il poursuivait les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale en date du 13 novembre 2014 et donnée pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 12 novembre 2016.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 13 novembre 2014 et du 9 novembre 2015, la société a acheté 50.715 actions au cours moyen de 22,29 € et vendu 209.961 actions au cours moyen de 16,75 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 17.675 euros.

Les 50.715 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, ce afin d'animer le marché pour un montant de 1.130.348 €.

8.750 actions autodétenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2015/2016 comme suit :

- 750 actions Damartex ont été remises dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions existantes,
- 8.000 actions ont été remises dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions.

Il n'y a eu aucune réallocation d'actions au cours de l'exercice 2015-2016.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 420.517 actions au 30 juin 2016. Elles représentent 5,71 % du capital ; la valeur unitaire moyenne évaluée au cours d'achat de l'action s'établit à 17,59 € pour une valeur nominale de 14 € (soit une valeur nominale globale de 5.887.238 €).

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2015 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Il est proposé de fixer le prix maximum d'achat à 50 €, hors frais et commissions et le montant maximum du programme à 36.820.000 €.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de vingt-quatre mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D' ACTIONS ISSUES DE LEVEES D'OPTIONS DONNANT DROIT A L'ACHAT D' ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Pour mémoire, lors de sa réunion du 14 mai 2013, le Conseil de Surveillance avait fixé à 10% la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Patrick Seghin (Président du Directoire)

- Président de Damart Serviposte SAS, Vernier-Leurent SAS, Happy D. by Damart SAS

- Administrateur de Damart T.S.D
- Gérant de DSB SARL, Developpex 2 SARL et Developpex 3 SARL

Bruno Defache (Membre du Directoire)

- Président de Vivadia SAS
- Administrateur de Damart T.S.D.

L'attribution gratuite d'actions, afférente à ces deux dirigeants, est comprise dans le rapport spécial prévu par l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Jean Guillaume Despature (Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité de Rémunérations et membre du Comité d'Audit)

- Président du Directoire de Somfy SA
- Président du Conseil d'Administration de Financière Développement Suisse SA, de la Fondation Somfy (sous le mandat de Représentant Permanent du Fondateur - Somfy SAS) et du Fonds de dotation Les Petites Pierres
- Administrateur de TTMD SA et Acacia SA
- Administrateur de DSG et Edify, succursales du Grand-Saconnex
- Gérant de Fidep et de CMC

Xavier Leurent (Vice-Président du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Paule Cellard (Membre du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité de Rémunérations)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Membre du Comité d'Audit de Somfy SA
- Présidente du Comité d'Audit, du Comité des Risques et du Contrôle Interne de Indosuez Wealth Management Europe

Jean Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil d'Administration de Yainville SA
- Administrateur de Autoplanet

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil de Gérance Fidep

Marie Bavarel-Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Matthieu Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil d'Administration du Groupe MCSA
- Gérant de Fidep

Grégoire Devienne (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Christian Watry (Membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit)

- Président et membre du Conseil de Surveillance de PM2C SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Pléiade Venture SAS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de la cessation des fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Xavier Leurent, suite à l'arrivée à échéance de son mandat et à sa décision de ne pas en solliciter un nouveau,
- de renouveler le mandat d'Anthony Stahl en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Jetons de présence

Il est proposé à l'Assemblée de fixer à 100.000 euros le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, et ce jusqu'à nouvelle décision.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS (article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION	MONTANT AUTORISE	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGM 09/11/2015	09/01/2019	3% du capital social	0,00% du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGM 09/11/2015	09/01/2019	3% du capital social	0,25% du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Au 30 juin 2016, les dettes à l'égard des fournisseurs de Damartex s'élèvent à 158.087 €, dont 33.230 € échues à cette date et 124.857 € non échues payables à trente jours au plus.

(en euros)	DETTES NON ECHUES DE 30 JOURS AU PLUS		DETTES ECHUES	
	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Total des dettes fournisseurs	124.857	8.201	33.230	420

Au 30 juin 2016, les créances clients s'élèvent à 0 €.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 8 novembre 2016

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la société, une opération d'achat entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier a été réalisée durant l'exercice écoulé pour un montant de 49.944 €.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci d'efficacité, de qualité et de transparence, il a été décidé de continuer à avoir recours au Comité d'audit et au Comité de rémunérations, alors que les règles d'Alternext ne les rendent pas obligatoires.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de trois membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2015-2016.

COMITE DE REMUNERATIONS

Le Comité de rémunérations, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de deux membres, a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité de rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2015-2016.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La cotation des titres de la société sur Alternext ne l'oblige pas à faire référence à un Code de gouvernement d'entreprise.

Dans un souci de transparence, la société continue à s'inspirer des bonnes pratiques du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext.

Selon sa huitième recommandation, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,

- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Au regard des critères ainsi posés, deux des membres du Conseil de Surveillance : Paule Cellard et Christian Watry, sont considérés comme indépendants selon la définition donnée par le Code précité.

Ces derniers font bénéficier le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens du référentiel MiddleNext, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (articles L. 232-1 et L. 233-23 du Code de Commerce)

La mission du département Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de bénéfice client repris dans la stratégie de marque Damart :

- les vêtements de confort thermique (Thermolactyl, Océalis et Climatyl),
- les vêtements de confort morphologiques (Perfect Body, Perfect Fit),
- le confort du chaussant et de la marche (Perfect Comfort, Amortyl),
- les textiles de soin du corps et de la peau (Lineastyl by Damart).

Les activités de recherche visent :

- à la conduite de projets de Recherche et Développement en collaboration étroite avec le monde académique (universités, laboratoires) et industriels leaders sur leurs domaines, afin d'intégrer à l'offre produits des solutions techniques toujours plus innovantes, performantes et à forte valeur ajoutée différenciante,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 8 novembre 2016

- à développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- d'accompagner et former les équipes produits et commerciales pour valoriser et promouvoir les innovations produits à travers les différents canaux de distribution.

Sur l'exercice écoulé, on note en particulier :

- la poursuite du pilotage opérationnel et stratégique des activités R&D en cohérence avec les priorités groupe Damartex selon un calendrier court, moyen et long terme,
- le lancement sur la collection Hiver 16 de la nouvelle ligne Thermolactyl Sensitive : innovation technologique exclusive et brevetée (brevet déposé) qui maintient une hydratation cutanée optimale sans additif chimique. Cette innovation technologique nous permet d'adresser une promesse de soin de la peau sur cette ligne textile.
- le renforcement de notre stratégie de leadership en expertise chaleur, notamment autour de l'innovation exclusive « Thermolactyl Bioactif » dans la gamme sous-vêtement avec une collection qui s'étoffe en Femme & Homme. Une gamme de produits plus chauds qui cible une utilisation au cœur de l'hiver.
- la poursuite d'un travail collaboratif complet sur la catégorie chaussure afin de renforcer la promesse de confort par une maîtrise complète du processus à travers toute la chaîne de conception et production industrielle. En parallèle, poursuite des études R&D autour du confort et stabilité en marche (concept Amortyl) et une meilleure compréhension de l'évolution du pattern de marche en fonction de l'âge.
- le lancement d'une collaboration multi-partenaires autour du vêtement connecté. Cette initiative R&D soutenue par la BPI France, a pour but de développer une nouvelle opportunité de gamme de produit (avec intégration d'électronique) ainsi que faire émerger une nouvelle structure de distribution intégrant produit et services associés.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL (article L.225-102 du Code de Commerce)

Aucune action Damartex n'est détenue, au 30 juin 2016, par des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise non plus que par d'anciens salariés dans le cadre d'un fonds commun de placement.

INFORMATIONS SUR LES AUTRES RISQUES (articles L. 225-100 al 4 et 6 et 225-102-1 du Code de Commerce)

Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, le Groupe a recours à certains instruments financiers dans un but de couverture et non de spéculation.

Risques de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en dollars américains compte tenu des importations en provenance d'Asie ou du Moyen Orient. Les instruments financiers dérivés consistent essentiellement en contrats de change à terme et d'options sur devises. La juste valeur de ces instruments de couverture valorisés s'élève à +6.121 K€ au 30 juin 2016.

Risques juridiques

Le groupe Damartex n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité dont l'exploitation ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et de droit boursier.

Le groupe Damartex est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe. A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances - couverture des risques

Le groupe Damartex est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance « Perte d'exploitation consécutive »,

Dans le cadre de ces polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 8 novembre 2016

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance des marchandises transportées.

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé dans des pays actuellement stables : France, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Suisse.

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2015-2016, l'action Damartex a enregistré une hausse de valeur de +16,83%. Au 30 juin 2015, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 17,59 € pour coter 20,55 € au 30 juin 2016.

Sur la base du dernier cours et compte tenu d'un dividende unitaire de 0,65 €, le rendement de l'action Damartex ressort à 3,16 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 5.268 à 161.624 titres par mois, la moyenne mensuelle s'établissant à 26.417 titres.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 1^{er} septembre 2016, Damartex a procédé à l'acquisition de 100% des titres de la société Xandrès, basée en Belgique, détenus précédemment par Isabelle Santens et sa famille.

Le groupe Xandrès est l'un des leaders de la distribution textile haut de gamme.

Cette acquisition permet à Damartex d'élargir son portefeuille de marques sur le segment du haut de gamme pour la cible des 50-60 ans et de bénéficier du savoir-faire de Xandrès dans la distribution en wholesale.

PERSPECTIVES

L'amélioration de la performance financière et opérationnelle conforte le Groupe dans la justesse de sa stratégie.

Les gains de productivité réalisés dans l'activité Textile devraient se maintenir au cours des prochains exercices, permettant ainsi à Damartex de stabiliser son niveau de rentabilité et de profitabilité.

Le Groupe entend également poursuivre ses investissements commerciaux dans l'activité Home & Lifestyle qui connaît une très bonne progression.

Enfin, Damartex entend bénéficier de l'élargissement de son périmètre, grâce à l'intégration des enseignes Vivadia et Xandrès.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 8 novembre 2016

PROPOSITION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il est proposé à l'Assemblée de procéder aux modifications statutaires suivantes :

Modification de l'objet social

Il est proposé aux actionnaires de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« La Société a pour objet directement ou indirectement, en tous pays, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, de concevoir, de fabriquer, d'approvisionner et de commercialiser, toutes solutions ou produits contribuant au bien-être des personnes, notamment dans les domaines textile et du « home et lifestyle », et pour cela elle procède à :

- l'acquisition ou la gestion et l'aliénation de tous titres de participation et de placement ;
- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la gestion des fonds disponibles dont elle dispose ;
- le dépôt, l'acquisition, l'exploitation de toutes marques et de tous brevets ou licences de brevets, leur cession ou leur apport et la concession de toutes licences d'exploitation ;
- la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec, le cas échéant, la fourniture à celles-ci, selon leurs besoins, de services spécifiques ;
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement ou son extension. »

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

Les résolutions que nous vous soumettons sont conformes à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien les consacrer par votre vote.

Le Directoire

Obligation de déclaration de franchissements de seuils

Il est également proposé aux actionnaires :

- D'introduire une obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuils conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 III du Code de commerce,
- D'introduire les alinéas suivants à la fin de l'article 10 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 5, 10, 15, 20, 25, 30, 1/3, 2/3 et 90% du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la société dans un délai de 7 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

RAPPORT FINANCIER

2015-2016

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Ecarts d'acquisition	11	20 637	19 922
Immobilisations incorporelles	11	71 006	75 145
Immobilisations corporelles	12	73 012	71 695
Actifs financiers	19	1 456	1 474
Actifs d'impôts différés	8	197	0
Actifs non courants		166 308	168 236
Stocks	14	106 925	111 119
Créances clients	15-19	51 294	53 023
Autres débiteurs	16	11 069	12 962
Créances d'impôts		10 736	7 241
Instruments dérivés actifs	19-24	6 763	3 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17-19-20	39 008	35 400
Actifs courants		225 795	223 309
Actifs liés aux activités abandonnées		852	0
TOTAL ACTIFS		392 956	391 545

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Capital émis		103 096	103 096
Primes		21 855	21 855
Réserves		62 428	57 173
Capitaux propres		187 379	182 124
Passifs financiers	18-19	7 553	6 330
Passifs liés aux avantages au personnel	21	9 118	7 097
Passifs d'impôts différés		13 285	14 113
Passifs non courants		29 956	27 540
Passifs financiers	18-19	42 269	36 435
Provisions	22	3 399	6 936
Dettes fournisseurs	19	69 313	71 609
Autres dettes	23	57 094	61 960
Dettes d'impôts exigibles		1 854	2 662
Instruments dérivés passifs	19-24	642	2 279
Passifs courants		174 571	181 881
Passifs liés aux activités abandonnées		1 050	0
TOTAL PASSIFS		392 956	391 545

Documents Financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015 RETRAITE (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	717 266	695 498
Achats consommés		-246 816	-234 729
Charges de personnel		-121 016	-118 095
Charges externes		-318 696	-311 353
Charges d'amortissements		-11 197	-11 600
Dotations et reprises / provisions		2 101	16
Résultat opérationnel courant		21 641	19 737
Autres produits opérationnels	6	189	665
Autres charges opérationnelles	6	-1 273	-133
Résultat opérationnel		20 557	20 269
Produits financiers		400	46
Charges financières		-604	-1 254
Résultat financier	7	-204	-1 208
Résultat avant impôts		20 353	19 061
Impôts sur les résultats	8	-1 080	-1 747
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		19 273	17 314
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	4	-2 413	-4 652
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		16 860	12 662
Résultat par action (en euros)	9	2,47	1,78
Résultat dilué par action (en euros)	9	2,39	1,73

(*) Retraitement des comptes conformément à IFRS 5, suite au classement de l'enseigne Happy D. by Damart en activité abandonnée (voir note 4)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		16 860	12 662
Instruments de couverture de change		4 483	1 094
Ecart de conversion		-12 431	11 239
Effet d'impôts		-770	-971
Eléments sujets à recyclage		-8 718	11 362
Engagements envers le personnel		-1 939	-497
Effet d'impôts		447	228
Eléments non sujets à recyclage		-1 492	-269
Autres éléments du résultat global après impôts	10	-10 210	11 093
RESULTAT GLOBAL NET		6 650	23 755

L'impact sur les écarts de conversion est essentiellement lié à la variation de la livre sterling sur les filiales anglaises du Groupe.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Au 30 juin 2014 Retraité	103 096	21 855	-4 801	52 319	314	-5 405	2 213	169 591
Résultat net de la période				12 662				12 662
Autres éléments du résultat global				-497	1 094	11 239	-743	11 093
Résultat global total	0	0	0	12 165	1 094	11 239	-743	23 755
Distribution de dividendes (*)				-3 206				-3 206
Opérations sur actions propres			-4 986	-3 030				-8 016
Au 30 juin 2015	103 096	21 855	-9 787	58 248	1 408	5 834	1 470	182 124

<i>En milliers d'euros</i>	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Au 30 juin 2015	103 096	21 855	-9 787	58 248	1 408	5 835	1 470	182 124
Résultat net de la période				16 860				16 860
Autres éléments du résultat global				-1 939	4 483	-12 431	-323	-10 210
Résultat global total	0	0	0	14 921	4 483	-12 431	-323	6 650
Distribution de dividendes (*)				-3 732				-3 732
Opérations sur actions propres			2 391	-55				2 336
Au 30 juin 2016	103 096	21 855	-7 396	69 382	5 891	-6 596	1 147	187 379

(*) Dividende distribué de 0,45 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014 et 0,55 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015

Documents Financiers consolidés

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015 RETRAITE (*)
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat avant impôts des activités poursuivies		20 353	19 061
. Amortissements et provisions		6 929	9 929
. Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		-338	1 314
. Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		176	174
. Charges d'intérêts		298	265
. Plus ou moins values de cessions		1 255	-635
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		8 320	11 047
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			
Impôt sur le résultat payé		-3 977	-1 879
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT			
Diminution (+) et augmentation (-) stocks		1 129	-2 152
Diminution (+) et augmentation (-) clients		-4 706	4 617
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs		543	1 898
Autres diminutions (-) et autres augmentations (+)		-2 184	-3 554
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité		-5 218	809
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)			
		19 477	29 037
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles	11	-3 216	-3 199
. Corporelles	12	-12 938	-12 443
. Financières		-158	-133
Cessions d'actifs		290	1 363
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise		-1 889	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)			
		-17 912	-14 412
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts		171	-2 051
Distribution de dividendes		-3 732	-3 206
Acquisitions / cessions d'actions propres		3 304	-5 394
Intérêts payés		-298	-265
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)			
		-555	-10 916
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées (D)	4	-1 921	-2 229
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (E)		-1 271	1 220
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D+E)			
		-2 181	2 701
Trésorerie et équivalents de trésorerie		35 400	26 101
Concours bancaires		-35 642	-29 044
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE			
		-242	-2 943
Trésorerie et équivalents de trésorerie		39 008	35 400
Concours bancaires		-41 431	-35 642
TRÉSORERIE A LA CLOTURE			
	17	-2 423	-242

(*) Retraitement des comptes conformément à IFRS 5, suite au classement de l'enseigne Happy D. by Damart en activité abandonnée (voir note 4)

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. GENERALITES

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 25 avenue de la Fosse aux Chênes 59100 Roubaix, France.

Les comptes consolidés de l'exercice 2015/2016 clos le 30 juin 2016 ont été arrêtés par le Directoire le 5 septembre 2016. Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2016 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2016.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2016 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2016.

Certaines des normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations dont l'application pourrait être rétrospective. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 Evolution du référentiel comptable

2.2.1 Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2015

Au 30 juin 2016, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2015 sont les suivants :

- Amendement à IAS 19 – *Cotisations des membres du personnel*.
- Améliorations annuelles des IFRS 2011-2013

Ces textes sont sans incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er juillet 2016

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 sont listées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation.

NORMES

Améliorations annuelles des IFRS 2012-2014

Amendements à IAS1 – Initiative informations à fournir

Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissements acceptables

Ces nouveaux textes seront sans incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

L'application de la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires*, sera sans impact significatif. Les impacts de l'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location* sont en cours d'appréciation .

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 8
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des impairment tests - voir les hypothèses et estimations en note 13

2.4 Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 30 de l'annexe.

2.5 Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en euros.

2.5.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'Etat du résultat global consolidé".

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin. Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date.

Le groupe Damartex établit ses états financiers (du chiffre d'affaires jusqu'aux frais directs de vente) sur la base de la méthode trimestrielle 4/4/5. Chaque trimestre est divisé en deux périodes de 4 semaines puis une période de 5 semaines. Ainsi, l'exercice clos le 30 juin 2016 couvre la période allant du 29 juin 2015 au 3 juillet 2016. L'impact sur les comptes de cette méthode par rapport à une méthode classique (exercice 1er juillet - 30 juin) n'est pas significatif.

2.7 Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition d'une part et le coût d'acquisition des titres de la société concernée d'autre part.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées, selon les tests de dépréciation réalisés chaque année (voir note 2.11).

2.8 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les logiciels développés en interne par le Groupe qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les droits au bail ne sont pas amortis, car considérés comme ayant une durée de vie indéfinie dans la mesure où le preneur d'un bail commercial a le droit à un nombre presque illimité de renouvellements du bail.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

Au sein du Groupe, les dépenses relatives aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de personnel et charges externes. Il s'agit essentiellement de frais de recherche qui ne sont pas activables au regard de la norme IAS 38.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrains	Non amortis
Bâtiment lourd composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	8 à 10 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans
Véhicule	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.

Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd, 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd, 15 ans si bâtiment léger

2.10 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les biens loués en vertu de contrats qualifiés de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les biens sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre. S'il n'est pas certain que Damartex devienne propriétaire du bien à la fin du contrat, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple.

2.11 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien

informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction) des 3 années suivantes, en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour ces tests, le Groupe considère qu'un délai de maturité de 5 ans maximum est nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité.

Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées a été effectuée au sein du groupe Damartex. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, lors de la comptabilisation initiale, en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs évalués en juste valeur par résultat
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance
- les actifs disponibles à la vente

Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Il n'y a pas de titres de participation de ce type au 30 juin 2016.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement, diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.

Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 Clients et autres débiteurs

Les créances des clients et des autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement appréciés au cas par cas.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites.

Le coût des attributions d'options est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution. La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.

Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis, que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en France et en Grande-Bretagne
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique et en Grande-Bretagne
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies)
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies)
- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies)

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Pour les régimes à prestations définies, la charge nette de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.

Des fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous fondement.

En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 Impôts courants et différés

2.21.1 Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er juillet 2003. La quasi-totalité des sociétés françaises est comprise dans le périmètre de cette intégration au 1er juillet 2015.

Deux périodes d'intégration se sont déroulées de juillet 2003 à juin 2013. Une troisième période d'intégration a été reconduite pour une période de 5 ans à compter de juillet 2013.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant la période au cours de laquelle les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.

Les besoins en devises pour ces achats sont couverts par des instruments financiers qui sont testés afin de déterminer s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour que l'instrument soit considéré comme couvrant, la relation de couverture doit être clairement définie et documentée dès la date de sa mise en place et l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée par le rapport des variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert (rapport compris entre 80% et 125%, test prospectif et rétrospectif à chaque clôture).

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Si une couverture de flux de trésorerie satisfait aux conditions du paragraphe 88 de la norme IAS 39 durant la période, elle est comptabilisée comme suit :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres, via l'état de variation des capitaux propres consolidés
- la partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat

2.23 Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes durant l'exercice.

2.24 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Dans le Groupe on rencontre notamment les types de flux de ventes suivants : vente avec paiement comptant ou à la commande, vente à crédit et vente en contre-remboursement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la réception de la commande dès lors que la marchandise est disponible dans les stocks compte tenu des critères suivants : les biens sont fabriqués et identifiés, la livraison est probable, le report de livraison éventuel est reconnu par l'acheteur et les conditions générales de vente sont acceptées par le client.

Ces ventes étant faites avec un droit de retour, une estimation statistique de ces retours est constatée en déduction du chiffre d'affaires.

Le groupe Damartex possède un programme de fidélisation. L'interprétation IFRIC 13 précise que les avantages ainsi accordés constituent des éléments séparés de la vente initiale. La part de chiffre d'affaires correspondant à l'avantage futur octroyé est donc différée, jusqu'à utilisation des points par les clients.

2.25 Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des dépréciations d'immobilisations qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

2.27 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.28 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources du Président du Directoire.

Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel (notamment le taux de marge) et des autres critères énoncés par la norme ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

Documents Financiers consolidés

3. FAITS MARQUANTS

Le 4 mai 2016, le groupe a procédé à l'acquisition de 100% des titres de la société Vivadia pour un montant de 1,9 M€. Vivadia est un des leaders Français sur le segment des market places dédiées aux seniors sur le secteur de l'équipement de la personne et de la maison (Home & Lifestyle). Cette acquisition n'a donné lieu à aucun frais.

4. ACTIVITES ABANDONNEES

Le comité exécutif du groupe Damartex a décidé d'arrêter l'enseigne Happy D. by Damart courant décembre 2015. Cette activité commercialisait des produits textiles en France et en Belgique principalement via un réseau de magasins.

Au 30 juin 2016, l'arrêt de l'enseigne Happy D. by Damart est effectif et ainsi classée comme une activité abandonnée dans les états financiers du Groupe.

Les résultats d'Happy D. by Damart au 30 juin sont présentés ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 316	1 210
Achats consommés	-1 061	-703
Charges de personnel	-699	-923
Charges externes	-451	-1 195
Charges d'amortissements	-142	-154
Dotations et reprises / provisions	-146	-362
Résultat opérationnel courant	-1 182	-2 127
Autres produits opérationnels	0	0
Autres charges opérationnelles	-1 211	-2 525
Résultat opérationnel	-2 393	-4 652
Produits financiers		0
Charges financières	-21	0
Résultat financier	-21	0
Résultat avant impôts	-2 413	-4 652
Impôts sur les résultats	0	0
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	-2 413	-4 652

Au 30 juin 2016, les principaux groupes d'actifs et de passifs d'Happy D. by Damart classés comme activité abandonnée sont les suivants :

Actifs	30 JUIN 2016
Immobilisations incorporelles	270
Actifs financiers	64
Stocks nets	396
Autres débiteurs	122
Actifs liés aux activités abandonnées	852

Passifs	30 JUIN 2016
Provisions	839
Autres dettes	211
Passifs liés aux activités abandonnées	1 050

Les flux nets de trésorerie générés par Happy D. by Damart s'analysent comme suit :

	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	-1 938	-2 204
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS	17	-23
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT	0	-2
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACVTIVITES ABANDONNEES	-1 921	-2 229

Documents Financiers consolidés

5. SECTEURS OPERATIONNELS

Le groupe Damartex est organisé en deux secteurs d'activité :

- Le secteur « Textile »
- Le secteur « Home & Lifestyle » ou équipement de la personne et de la maison

Ces secteurs donnent une vision pertinente de la performance du groupe Damartex, en lien avec sa stratégie.

30 juin 2015

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires (*)	604 227	91 271	695 498
Résultat opérationnel (*)	13 589	6 680	20 269
Dotations aux amortissements (*)	10 935	665	11 600
Investissements (*)	15 578	64	15 642

(*) Retraitement des comptes conformément à IFRS 5, suite au classement de l'enseigne Happy D. by Damart en activité abandonnée (voir note 4)

30 juin 2016

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	620 829	96 437	717 266
Résultat opérationnel	15 278	5 278	20 557
Dotations aux amortissements	10 588	609	11 197
Investissements	15 956	198	16 154

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015 RETRAITE (*)
France	418 277	408 328
Belgique - Luxembourg	74 230	73 212
Grande-Bretagne	207 854	198 054
Suisse	13 900	14 124
Etats-Unis	3 005	1 780
TOTAL	717 266	695 498

(*) Retraitement des comptes conformément à IFRS 5, suite au classement de l'enseigne Happy D. by Damart en activité abandonnée (voir note 4)

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015 RETRAITE (*)
Autres éléments opérationnels	189	0
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	0	655
Autres produits opérationnels	189	655
Autres éléments opérationnels	-464	0
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	-809	-133
Autres charges opérationnelles	-1 273	-133
TOTAL	-1 084	522

(*) Retraitement des comptes conformément à IFRS 5, suite au classement de l'enseigne Happy D. by Damart en activité abandonnée (voir note 4)

7. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015 RETRAITE (*)
Produits financiers	18	45
Effets de change	382	0
Produits financiers	400	45
Charges financières	-604	-638
Effets de change	0	-615
Charges financières	-604	-1 253
TOTAL	-204	-1 208

(*) Retraitement des comptes conformément à IFRS 5, suite au classement de l'enseigne Happy D. by Damart en activité abandonnée (voir note 4)

8. IMPOTS

8.1 Impôts sur le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015 RETRAITE (*)
RESULTAT AVANT IMPOT	20 353	19 061
<i>Taux de l'impôt</i>	<i>38,0%</i>	<i>38,0%</i>
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	7 734	7 243
Différences de taux (**)	-1 422	-1 729
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	-3 215	-1 128
Crédits d'impôts	-2 501	-2 888
Charges non déductibles et divers	484	249
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	1 080	1 747
<i>Taux effectif d'imposition</i>	<i>5,3%</i>	<i>9,2%</i>
Dont part des activités poursuivies		
Dont impôt exigible	2 573	2 706
Dont impôts différés	-1 493	-959

(*) Retraitement des comptes conformément à IFRS 5, suite au classement de l'enseigne Happy D. by Damart en activité abandonnée (voir note 4)

(**) Essentiellement liées aux activités en Grande Bretagne au taux d'IS à 20%

8.2 Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes auprès de la même autorité fiscale. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2016 à partir des budgets, plans à long terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et des dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays.

L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

En France, il a été décidé d'activer la totalité des déficits représentant 2,1 M€ d'impôts différés actifs. En effet selon les analyses menées sur le groupe d'intégration fiscale et suite à la confirmation du redressement de l'activité sur ce périmètre, nous estimons être en capacité d'imputer 100% de nos déficits antérieurs (soit 6,1 M€ de base) au cours des prochains exercices.

En revanche, en application du principe ci-dessus décrit, toutes les conditions n'étant pas respectées en Suisse, aucune activation n'a été constatée.

Ainsi les déficits non activés du Groupe représentent environ 1,7 M€ de base pour un montant d'impôts non activé de 0,4 M€ (contre 9,8 M€ de base pour un montant 3,2 M€ d'impôts non activé au 30 juin 2015).

8.3 Analyse par pays

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Grande-Bretagne	197	0
TOTAL	197	0

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Belgique	1 887	1 861
Grande-Bretagne	2 508	2 934
France	8 890	9 318
TOTAL	13 285	14 113

8.4 Analyse par nature

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
IDA liés aux avantages du personnel	2 799	2 230
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 435	2 717
IDA sur IFRIC 13 programme fidélité	316	342
IDA sur frais de publicité	249	335
IDA sur différences temporaires	1 199	1 867
IDA sur report déficitaires	2 124	56
Compensation IDA/IDP	-8 925	-7 547
TOTAL	197	0

Documents Financiers consolidés

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
IDP liés aux différences de plan d'amortissement	5 100	5 583
IDP sur crédits baux	1 266	1 114
IDP sur instruments de couverture de change	2 160	524
IDP sur différences temporaires	2 084	2 635
IDP liés aux marques	11 105	11 538
Autres	494	266
Compensation IDA/IDP	-8 925	-7 547
TOTAL	13 285	14 113

Impôts différés, charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
ID liés aux méthodes de provisions	-17	0
ID liés aux avantages du personnel	-155	-130
ID liés aux différences de plan d'amortissement	-229	-113
ID liés aux différences temporaires, sociales et fiscales	1 126	-483
ID sur instruments de couverture de change	864	-447
ID liés aux activations des déficits	-2 070	0
ID sur IFRIC 13 programme fidélité	26	51
Autres	-1 038	163
TOTAL	-1 493	-959

Documents Financiers consolidés

9. RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	16 860	12 662
Nombre moyen d'actions	7 364 000	7 364 000
Nombre moyen d'actions propres	524 866	264 250
Nombre d'actions à retenir	6 839 134	7 099 750
Résultat net par action (en euros)	2,465	1,783
Effet de la dilution		
Effet dilutif (SO et AGA)	204 531	200 669
Nombre d'actions à retenir	7 043 665	7 300 419
Résultat net dilué par action (en euros)	2,394	1,734

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2015	ACHATS	VENTES	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2016
Nombre d'actions propres	579 763	50 715	-209 961		420 517
Prix moyen (en euros)	16,88	22,29	21,12		17,59
TOTAL (en milliers d'euros)	9 787	1 130	-4 435	914	7 396

10. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	TOTAL
Variation de valeur	774	11 239	-497	11 516
Recyclage en résultat	320			320
Effets d'impôts	-428	-544	229	-743
AU 30 JUIN 2015	666	10 695	-268	11 093

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	TOTAL
Variation de valeur	4 634	-12 431	-1 939	-9 736
Recyclage en résultat	-151			-151
Effets d'impôts	-1 515	746	447	-323
AU 30 JUIN 2016	2 968	-11 685	-1 493	-10 210

Documents Financiers consolidés

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	30 JUIN 2016			30 JUIN 2015
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Ecarts d'acquisition	20 637	0	20 637	19 922
Brevets, licences, logiciels	29 925	-23 615	6 310	4 712
Marques	55 328	-1 713	53 615	57 270
Droits au bail	9 623	-144	9 479	10 410
Autres immobilisations incorporelles	3 234	-1 632	1 602	2 753
TOTAL	118 747	-27 104	91 643	95 067

11.1 Valeur brute

En milliers d'euros	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2015	19 922	27 672	59 016	10 705	4 123	121 438
Acquisitions		1 621	4	368	1 223	3 216
Cessions		-1 251		-478		-1 729
Effets de variations de change	-1 518	-437	-3 692	-22	-104	-5 773
Actifs liés aux activités abandonnées				-1 020		-1 020
Variation de périmètre	2 233	310				2 543
Autres mouvements		2 010		69	-2 008	71
Au 30 juin 2016	20 637	29 925	55 328	9 623	3 234	118 747

11.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2015	0	-22 961	-1 746	-295	-1 370	-26 372
Amortissements		-2 194	33	-599	-300	-3 060
Cessions		1 251				1 251
Effets de variations de change		398			38	437
Actifs liés aux activités abandonnées				750		750
Autres mouvements		-110				-110
Au 30 juin 2016	0	-23 615	-1 713	-144	-1 632	-27 104
Valeur nette au 30 juin 2016	20 637	6 310	53 615	9 479	1 602	91 643

11.3 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par Unité Génératrice de Trésorerie comme suit :

En milliers d'euros	ECARTS D'ACQUISITION	MARQUES	DROITS AU BAIL	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Belgique	3 711	57	1 222	4 990	5 157
Suisse		2 015	0	2 015	2 103
France	7 543	29 268	8 394	45 205	43 407
Grande-Bretagne	9 383	22 275	133	31 791	36 935
TOTAL	20 637	53 615	9 749	84 001	87 602

Documents Financiers consolidés

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016			30 JUIN 2015
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Terrain	8 335	0	8 335	8 723
Constructions	64 869	-37 557	27 312	29 576
Installations techniques, matériel et outillage	40 237	-30 090	10 147	7 993
Autres immobilisations corporelles	89 893	-63 862	26 031	22 929
Immobilisations corporelles en cours	1 188	0	1 188	2 474
TOTAL	204 522	-131 510	73 012	71 695

12.1 Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2015	8 723	66 301	38 889	92 289	2 474	208 676
Acquisitions		1 321	3 211	7 993	425	12 950
Cessions			-1 960	-7 807		-9 767
Effets de variations de change	-388	-2 767	-941	-1 888	-34	-6 018
Actifs liés aux activités abandonnées			-31	-1 244		-1 275
Variation de périmètre		9		18		27
Autres mouvements		5	1 069	532	-1 677	-71
Au 30 juin 2016	8 335	64 869	40 237	89 893	1 188	204 522

12.2 Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2015	0	-36 725	-30 896	-69 360	0	-136 981
Amortissements		-2 208	-1 719	-4 186		-8 113
Cessions			1 814	6 815		8 629
Effets de variations de change		1 382	680	1 644		3 705
Actifs liés aux activités abandonnées			31	1 244		1 275
Autres mouvements		-6		-19		-25
Au 30 juin 2016	0	-37 557	-30 090	-63 862	0	-131 510
Valeur nette au 30 juin 2016	8 335	27 312	10 147	26 031	1 188	73 012

12.3 Immobilisations corporelles en contrat de location-financement

L'échéancier des paiements minimaux relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
A un an au plus	838	793
Plus d'un an et moins de cinq ans	2 342	3 180
A plus de cinq ans	0	0
TOTAL	3 180	3 973

13. IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.11. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 11.3.

13.1 Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme est basé sur des données historiques de la société. Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2% au 30 juin 2016 et 2% au 30 juin 2015.

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation du cash-flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (1,1%) associé à une prime de risque (7,9%).

Le taux retenu pour cet exercice s'élève à 9,6% (30 juin 2015 : 9,6%).

Pour cet exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Les différentes activités du Groupe se situant dans un environnement relativement homogène, les hypothèses présentées ci-dessus ont été appliquées à l'ensemble des UGT.

13.2 Tests de dépréciation

Pour tous les actifs testés, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable, aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2016.

Pour mémoire, au 30 juin 2015, le Groupe avait procédé à une dépréciation des actifs pour l'enseigne Happy D. by Damart à hauteur de 2,5M€. Une dépréciation complémentaire de 0,5M€ a été constatée sur l'exercice, ramenant la valeur nette des actifs immobilisés à 0,3 M€.

13.3 Sensibilités aux changements d'hypothèses

Des tests de sensibilité aux changements d'hypothèses (sur le taux d'actualisation et sur les hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ont été pratiqués par le Groupe.

Les résultats de ces tests (+/- 1 point de taux d'actualisation et une baisse de 5% des hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ne remettent pas en question l'absence de dépréciation constatée sur l'exercice.

14. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Valeurs brutes	116 834	124 142
Dépréciation	-9 909	-13 023
TOTAL	106 925	111 119

15. CREANCES CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Valeurs brutes	54 967	57 223
Dépréciation	-3 673	-4 200
TOTAL	51 294	53 023

Echéancier des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Non échues et non dépréciées	50 602	52 910
Echues, non dépréciées < 30 jours	0	0
Echues, non dépréciées > 30 jours	0	0
Echues et dépréciées	4 365	4 314
TOTAL	54 967	57 224

Risque clients

La quasi-totalité de nos clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles. Le risque client porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Des provisions sont comptabilisées en fonction des probabilités de recouvrement pour faire face à ce risque.

16. AUTRES DEBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Avances et acomptes versés	4 447	4 676
Charges constatées d'avance	4 193	4 758
Autres créances	2 429	3 528
TOTAL	11 069	12 962

17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Comptes bancaires		39 008	35 400
Trésorerie et équivalents de trésorerie		39 008	35 400
Concours bancaires	18	-41 431	-35 642
Trésorerie à la clôture		-2 423	-242

18. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Capital émis	103 096	103 096
Réserve légale	7 499	6 489
Prime d'émission	21 855	21 855
Ecart de conversion	-6 596	5 835
Autres réserves	44 666	32 187
Résultat net	16 860	12 662
TOTAL	187 379	182 124

Au 30 juin 2016, le capital social est composé de 7 364 000 actions entièrement libérées de valeur nominale de 14 euros. Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 novembre 2016 la distribution d'un dividende de 0,65€ par action au titre de cet exercice.

Le dividende distribué au titre de l'exercice clos en 2015 s'élevait à 0,55€ par action.

Documents Financiers consolidés

19. PASSIFS FINANCIERS

19.1 Analyse par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Crédit bail		2 342	3 180
Dettes financières diverses		5 211	3 150
Passifs financiers à plus d'un an		7 553	6 330
Crédit bail		838	793
Concours bancaires	17	41 431	35 642
Passifs financiers à moins d'un an		42 269	36 435
PASSIFS FINANCIERS		49 822	42 765

19.2 Analyse par taux

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Taux variable	41 431	35 642
Taux fixe	8 391	7 123
TOTAL	49 822	42 765

19.3 Analyse par devise

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
GBP	8	229
EUR	46 481	39 747
USD	405	15
CHF	2 928	2 774
TOTAL	49 822	42 765

19.4 Les covenants

Damartex dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées à échéance 2020) totalisant 120 millions d'euros auprès de 4 établissements bancaires. Au 30 juin 2016, ces lignes sont utilisées à hauteur de 20 millions d'euros.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Damartex de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé).

Les covenants financiers sont respectés au 30 juin 2016.

Documents Financiers consolidés

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2015		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	53 023	53 023		53 023	
Trésorerie	35 400	35 400		35 400	
Dépôts et cautions	1 474	1 474		1 474	
Instruments dérivés actifs	3 564	3 564			3 564
Instruments financiers actifs	93 461	93 461	0	89 897	3 564
Concours bancaires	-35 642	-35 642		-35 642	
Crédit bail	-3 973	-3 671		-3 671	
Dettes financières diverses	-3 150	-3 150		-3 150	
Instruments dérivés passifs	-2 279	-2 279			-2 279
Fournisseurs	-71 609	-71 609		-71 609	
Instruments financiers passifs	-116 653	-116 351	0	-114 072	-2 279
TOTAL	-23 192	-22 890	0	-24 175	1 285

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	51 282	51 282		51 282	
Trésorerie	39 008	39 008		39 008	
Dépôts et cautions	1 520	1 520		1 520	
Instruments dérivés actifs	6 763	6 763			6 763
Instruments financiers actifs	98 573	98 573	0	91 810	6 763
Concours bancaires	-41 431	-41 431		-41 431	
Crédit bail	-3 180	-3 045		-3 045	
Dettes financières diverses	-5 211	-5 211		-5 211	
Instruments dérivés passifs	-642	-642			-642
Fournisseurs	-69 343	-69 343		-69 343	
Instruments financiers passifs	-119 807	-119 672	0	-119 030	-642
TOTAL	-21 234	-21 099	0	-27 220	6 121

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Pour faire face à cet engagement, pour rappel, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées à hauteur de 120 M€.

Documents Financiers consolidés

21. EXCEDENT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17	39 008	35 400
Passifs financiers	19	-49 822	-42 765
TOTAL		-10 814	-7 365

22. AVANTAGES AU PERSONNEL

22.1 Actifs liés aux avantages au personnel

Il n'y a pas d'actifs liés aux avantages au personnel au 30 juin 2016.

22.2 Passifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016			30 JUIN 2015
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	PASSIFS NETS	PASSIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	-10 616	3 532	-7 084	-6 403
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	-30 325	28 741	-1 584	-48
Provision préretraite Belgique	-303		-303	-341
Participation légale France	-147		-147	-305
TOTAL	-41 391	32 273	-9 118	-7 097

22.3 Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>		30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Coûts des services rendus		-920	-537
Coûts financiers nets		-138	-203
Charge nette de l'exercice		-1 058	-740
Dont comptabilisé	en charges de personnel	-920	-537
	en charges financières	-138	-203

Documents Financiers consolidés

22.4 Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2014	-9 028	4 051	-4 977
Variation de périmètre			0
Charges nettes de l'exercice	-793	73	-720
- Coûts des services rendus	-537	0	-537
- Coûts financiers	-256	0	-256
- Rendement attendu du fonds	0	73	73
Cotisations versées	0	181	181
Prestations servies	384	-384	0
Ecarts actuariels générés	-999	112	-887
Au 30 juin 2015	-10 437	4 034	-6 403
Variation de périmètre			0
Charges nettes de l'exercice	-718	53	-665
- Coûts des services rendus	-529		-529
- Coûts financiers	-189		-189
- Rendement attendu du fonds		53	53
Cotisations versées		214	214
Prestations servies	545	-544	1
Ecarts actuariels générés	-6	-225	-231
Au 30 juin 2016	-10 616	3 532	-7 084

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2014	-25 526	25 008	-518
Charges nettes de l'exercice	-1 137	1 117	-20
- Coûts des services rendus	0		0
- Coûts financiers	-1 137		-1 137
- Rendement attendu du fonds		1 117	1 117
Cotisations versées		131	131
Prestations servies	805	-805	0
Ecarts actuariels générés	-1 009	1 399	390
Ecarts de conversion	-3 329	3 298	-31
Au 30 juin 2015	-30 196	30 148	-48
Charges nettes de l'exercice	-1 078	1 076	-2
- Coûts des services rendus	0		0
- Coûts financiers	-1 078		-1 078
- Rendement attendu du fonds		1 076	1 076
Cotisations versées			0
Prestations servies	710	-710	0
Ecarts actuariels générés	-4 416	2 715	-1 701
Ecarts de conversion	4 655	-4 488	167
Au 30 juin 2016	-30 325	28 741	-1 584

Documents Financiers consolidés

22.5 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	France		Grande-Bretagne	
	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Taux d'actualisation	1,3%	2,0%	2,8%	3,8%
Taux de croissance attendue des salaires	0,8%	1,1%	2,9%	3,3%

- Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé par zone géographique par référence aux taux de rendement des obligations notées AA à la date de clôture.

- Taux de turnover

En France, le taux est calculé par société, selon la catégorie socio-professionnelle. Il est décroissant selon l'âge du salarié. Le taux moyen n'excède pas 10%.

En Grande-Bretagne, s'agissant d'un régime à prestations définies, les droits sont définitivement acquis au cours de la période de présence des salariés, le taux de turnover n'est donc pas utilisé.

22.6 Test de sensibilité

22.6.1 Engagements

Au 30 juin 2016 la variation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	France		Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	-71	58	0	0
Impact capitaux propres de la dette	-828	699	-5 629	4 936

22.6.2 Actifs de couverture

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes. Le montant de l'actif est relativement stable depuis plusieurs exercices, il n'y a plus de versement complémentaire dans le fonds.

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations (environ 74% au 30 juin 2016 et 75 % au 30 juin 2015).

<i>En millions d'euros</i>	France		Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact taux d'actualisation	-7	47	-284	285

22.7 Cotisations à verser au régime en 2016-2017

La meilleure estimation des cotisations à verser au régime pour la période annuelle suivant celle couverte par les présents états financiers annuels (soit à la clôture au 30 juin 2017) s'élève à :

- Sociétés françaises : 240 k€

Documents Financiers consolidés

23. PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2015	2 568	2 376	1 992	6 936
Dotation	186	183	47	416
Utilisation	-275	-1 869	-568	-2 712
Variations de change	-12	-15		-27
Passifs liés aux activités abandonnées		-63	-1 151	-1 214
Au 30 juin 2016	2 467	612	320	3 399

24. AUTRES DETTES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Avances et acomptes reçus	20 004	23 481
Dettes sociales	27 564	28 106
Dettes fiscales	6 836	7 044
Produits constatés d'avance	1 302	1 561
Autres dettes	1 388	1 767
TOTAL	57 094	61 960

25. INSTRUMENTS DERIVES

25.1 Synthèse

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Instruments dérivés actifs	6 763	3 564
Instruments dérivés passifs	-642	-2 279
TOTAL	6 121	1 285

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

25.2 Analyse des instruments dérivés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
CHF	3	63
USD	3 833	2 007
GBP	2 286	-785
TOTAL	6 121	1 285

Documents Financiers consolidés

26. GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme.

Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

26.1 Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient.

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Au 30 juin 2014	-70
Variations capitaux propres	1 094
Impact résultat financier	280
Ecart de conversion	-20
Au 30 juin 2015	1 285
Variations capitaux propres	4 483
Impact résultat financier	343
Ecart de conversion	11
Au 30 juin 2016	6 121

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	
	- 10%	+ 10%
Impact résultat	-584	92
Impact capitaux propres	-11 386	12 472

Documents Financiers consolidés

26.2 Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2016 de concours bancaires et d'un crédit-bail.

A ce jour, les concours bancaires, rémunérés à taux variables, ne font l'objet d'aucune couverture.

La dette financière en crédit-bail est à taux variable. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêts, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts moyen terme à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

<i>En milliers d'euros</i>	VARIATIONS EN POINT DE BASE	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Euro	+/- 10	+/- 4	+/- 4
Euro	+/- 15	+/- 5	+/- 7

26.3 Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur un crédit-bail, des concours bancaires, des ouvertures de crédits moyen terme occasionnellement utilisés compte tenu du niveau de la trésorerie nette du Groupe.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		391	402	3 180		3 973
Fournisseurs	68 727	2 977	205			71 909
Concours bancaires	35 642					35 642
Au 30 juin 2015	104 369	3 368	607	3 180	0	111 524

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		413	425	2 342		3 180
Fournisseurs	65 460	3 468	385			69 313
Concours bancaires	41 431					41 431
Au 30 juin 2016	106 891	3 881	810	2 342	0	113 924

26.4 Risque action

Au 30 juin 2016, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

26.5 Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possible afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis des actionnaires et à respecter les seuils fixés légalement.

Ces objectifs, identiques depuis plusieurs exercices, ont été respectés.

Le Groupe dispose d'un contrat de liquidité. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements. Les engagements portent sur un minimum de 150 K€ de trésorerie et sur 3 000 actions.

26.6 Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

26.7 Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, lors des exercices précédents, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

Documents Financiers consolidés

27. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées à leur valeur de marché lors de leur attribution. A partir de cette date, une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés. La charge IFRS 2 annuelle est calculée par un expert extérieur sur les plans concernés. Au 30 juin 2016, la charge IFRS 2 annuelle représente 168 K€. Elle est comptabilisée en charges de personnel.

27.1 Plans de stock-options

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	OPTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	OPTIONS EXERCEES	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2016
2 décembre 2010	4	18 000	20,80	02.12.2014	30.06.2016	-10 000	-8 000	0
21 février 2012	5	22 000	19,21	22.02.2016	30.06.2017	0	0	22 000
5 mars 2013	4	18 000	15,62	06.03.2017	29.06.2018	-18 000	0	0
TOTAL		58 000				-28 000	-8 000	22 000

Mouvements intervenus au cours des trois derniers exercices :

	2015/2016		2014/2015		2013/2014	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE
Options non exercées au 1er juillet	30 000	18,89	36 000	18,89	55 806	17,62
Options attribuées	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Options annulées	0	0,00	0	0,00	11 806	19,68
Options exercées	8 000	0,00	6 000	14,85	8 000	14,85
Options non exercées à fin de période	22 000	0,00	30 000	19,70	36 000	18,89
Dont options exerçables à fin de période	4 000	21,06	8 000	21,06	6 000	14,85

27.2 Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	ACTIONS EXERCEES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2016
5 mars 2013	31	20 150	14,53	05.03.2015	06.03.2017	-2 500	-17 650	0
5 mars 2013	33	42 300	14,53	05.03.2015	06.03.2017	-42 300		0
5 mars 2013	6	3 900	13,63	06.03.2017	05.03.2017	-634		3 266
5 mars 2013	6	7 300	13,63	06.03.2017	06.03.2017	-7 300		0
12 juin 2014	1	750	17,80	13.06.2016	14.06.2018		-750	0
3 décembre 2014	2	7 400	17,68	05.12.2016	04.12.2018	-1 850		5 550
3 décembre 2014	1	1 150	17,68	05.12.2018	04.12.2018	-288		862
11 décembre 2015	7	15 800	19,95	11.12.2017	11.12.2019	0		15 800
11 décembre 2015	1	2 300	19,95	11.12.2019	11.12.2019	0		2 300
Total		101 050				-54 872	-18 400	27 778

Documents Financiers consolidés

28. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	A un an au plus	Plus d'un an et mois de 5 ans	A plus de cinq ans	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Cautions bancaires			2 760	2 760	2 760
Garantie donnée		3 025		3 025	3 514
Contrats de location (*)	15 436	12 643		28 079	25 678
TOTAL				33 864	31 952

(*) Le montant mentionné sur la ligne « Contrats de location » correspond au montant des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de contrats de location, sur la période non résiliable par le preneur. Il s'agit principalement de loyers non résiliables de magasins.

29. EFFECTIFS

	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Effectif moyen	3 181	3 205

30. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2016 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2016	% D'INTERET 30 JUIN 2016	% D'INTERET 30 JUIN 2015
Damartex	59100 Roubaix (France)	(mère)		
Damart Serviposte	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
D.S.B.	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Vernier Laurent SAS	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
La Maison du Jersey	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Cofisel	Bale (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart Swiss AG	Lenzburg (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	100,00	100,00	100,00
DCT	La Marsa (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
DMT	Zaghouan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Afibel	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Auber Tissus	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Happy D. by Damart	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Developpex2	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Developpex3	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
TEDL	Bishops Stortford (Grance Bretagne)	100,00	100,00	100,00
TEDR	Bishops Stortford (Grance Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Vivadia	Valbonne (France)	100,00	100,00	-

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 1er septembre 2016, Damartex a procédé à l'acquisition de 100% des titres de la société Xandrès, basée en Belgique.

Le groupe Xandrès est l'un des leaders de la distribution textile haut de gamme. Cette acquisition permet à Damartex d'élargir son portefeuille de marques sur le segment du haut de gamme pour la cible des 50-60 ans et de bénéficier du savoir-faire de Xandrès dans la distribution en wholesale.

32. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

32.1 Relations entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.

Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D en dehors du dividende versé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 (3 732 K€ pour l'ensemble des actionnaires).

32.2 Relations entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale
- cash pooling
- activité de financement
- prestations de services

32.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 787 K€.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Montant des rémunérations allouées	723	619
Avantages postérieurs à l'emploi	6	6
Païement en actions	58	38
TOTAL	787	663

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite. Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans de stock-options et d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

Documents Financiers consolidés

32.4 Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

* Stock options

DATE DU PLAN	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2016	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2015
2 décembre 2010	20,80	02.12.2014	30.06.2016	0	8 000
21 février 2012	19,21	22.02.2016	30.06.2017	22 000	22 000
5 mars 2013	15,62	06.03.2017	29.06.2018	0	8 000
TOTAL				22 000	38 000

* Actions gratuites

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN DE CONSERVATION	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2016	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2015
5 mars 2013	14,53	05.03.2015	06.03.2017	0	0
5 mars 2013	14,53	05.03.2015	06.03.2017	0	0
3 décembre 2014	17,68	05.12.2016	04.12.2018	5 550	5 550
11 décembre 2015	19,95	11.12.2017	10.12.2019	15 800	
Total				21 350	5 550

RAPPORT FINANCIER

2015-2016

RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX

damartex
GROUP

Résultats Financiers de Damartex

Au cours des 5 derniers exercices

(en euros)

DATE D'ARRETE	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014	30 JUIN 2013	30 JUIN 2012
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	103 096 000	103 096 000	103 096 000	103 096 000	103 096 000
Nombre d'actions ordinaires	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 364 000
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	568 075	567 839	564 798	561 192	715 596
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	11 955 087	16 599 983	29 946 979	4 967 489	8 695 911
Impôts sur les bénéfices	-2 620 261	-2 354 892	-1 878 082	-1 727 562	-1 670 594
Dot. Amortissements et provisions	992 157	-1 247 706	-3 341 803	245 561	-2 347 446
Résultat net	13 583 191	20 202 582	35 166 864	6 449 489	12 713 950
Résultat distribué	3 732 664	3 206 853	3 556 908	3 199 284	3 893 541
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,98	2,57	4,32	0,91	1,41
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,84	2,74	4,78	0,88	1,73
Dividende attribué	0,51	0,44	0,48	0,45	0,55
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2	2	2	2	2
Masse salariale	518 385	439 778	515 294	524 089	474 870
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	185 427	385 149	220 111	254 700	591 369

RAPPORT FINANCIER

2015-2016

COMPTES SOCIAUX

damartex
GROUP

Comptes sociaux

BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Capitaux propres	212 586	196 116
Résultat bilan	13 583	20 203
SITUATION NETTE	226 169	216 319
Provisions risques et charges	1 684	214
Dettes LMT		
CAPITAUX PERMANENTS	227 853	216 533
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	229 187	230 159
FONDS DE ROULEMENT	-1 334	-13 626
Stocks nets	0	0
Clients	0	35
Autres créances	59 760	39 704
Fournisseurs	287	133
Autres dettes	33 692	28 457
BFDR	25 781	11 149
Trésorerie actif	13 030	4 200
Trésorerie passif	40 145	28 975
TRESORERIE	-27 115	-24 775

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
Chiffre d'affaires net	568	568
Charges d'exploitation	-1 507	-1 287
• Personnel	-704	-825
• Impôts et taxes	-80	-58
• Autres achats et charges externes	-573	-485
• Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	-150	80
Résultat d'exploitation	-939	-719
Résultat financier	11 865	18 567
Résultat courant avant IS	10 926	17 848
Résultat exceptionnel	37	
Résultat avant IS	10 963	17 848
Impôts sur sociétés	2 620	2 355
RESULTAT NET	13 583	20 203

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE DAMARTEX

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/2015 au 30/06/2016. Les comptes annuels ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général mis à jour par le règlement ANC 2014-03.

CHANGEMENT DE METHODE

Méthode d'évaluation :
Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Méthode de présentation
Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS MARQUANTS

Le 4 mai 2016, le groupe Damartex a procédé à l'acquisition de 100% des titres de la place de marché sénior VIVADIA détenus précédemment par Valérie et Mouhssine Jeroundi.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent aux frais de constitution et sont amortis sur une durée de 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
L'opportunité de constituer une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci sont déterminés en fonction de la valeur d'utilité des titres et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (Cash Flow prévisionnels, perspectives de résultats et de rentabilité, etc.).

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles donnent lieu à des provisions calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres affectées aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Compte tenu de l'effectif équivalent temps plein de la société, le montant de l'engagement correspondant à la valeur actuelle de l'indemnité légale de départ à la retraite qui serait payée à l'âge de départ des membres du personnel est non significatif.

INFORMATION SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 13 novembre 2014 et du 9 novembre 2015, la société a acheté 50 715 actions au cours moyen de 22,29 € et vendu 209 961 actions au cours moyen de 16,75 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 17 675 euros.

Les 50 715 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, ce afin d'animer le marché pour un montant de 1 130 348 €.

8 750 actions autodétenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2015/2016 comme suit :

- 750 actions Damartex ont été remises dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions existantes,
- 8 000 actions ont été remises dans le cadre de l'exercice d'option d'achat d'actions.

ECARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place. L'écart éventuellement constaté est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise, s'élève à 509 753€.

INTEGRATION FISCALE

Le régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 pour une période de 5 ans a été renouvelé à compter du 1er juillet 2013 pour une nouvelle période de 5 ans.

Selon cette convention, la différence d'impôt liée à l'intégration fiscale, calculée par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe. Au 30 juin 2016, par application de la convention, le produit d'impôt s'élève à 2 731 milliers d'euros.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

A la clôture de cet exercice, un déficit d'ensemble reportable a été créé pour un montant de 6 121 milliers d'euros.

Les comptes complets de Damartex sont disponibles sur simple demande auprès de Bruno Defache, 25, avenue de la Fosse aux Chênes - 59100 ROUBAIX

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2015/16	VARIATION EXERCICE 2015/16	SOLDE AU 30 JUIN 2016 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2015/16	SOLDE AU 30 JUIN 2016 APRES AFFECTATION DES RESULTATS
Capital	103 096		103 096		103 096
Primes d'émission, d'apport	22 555		22 555		22 555
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	7 499		7 499	679	8 178
Réserves réglementées					
Autres réserves	64 118		64 118	8 435	72 553
Report à nouveau	15 318		15 318	-318	15 000
Résultat		13 583	13 583	-13 583	
Provisions réglementées					
Dividendes				4 787	
TOTAL	212 586	13 583	226 169	0	221 382
Variation					
Capitaux propres après affectation	212 586	13 583	226 169	-4 787	221 382

RAPPORT FINANCIER

2015-2016

- 82 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 86 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
- 88 PROJETS DE RESOLUTIONS

DOCUMENTS JURIDIQUES

damartex
GROUP

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Damartex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8.2 « Impôts différés » de l'annexe qui expose les modalités d'activation des déficits du groupe d'intégration fiscale français.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Comme décrit au paragraphe 2.11 de la note « 2-Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre groupe teste chaque année la valeur de ses écarts d'acquisition et de ses immobilisations incorporelles non amortissables, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

VALEUR DE LA REALISATION DES STOCKS

Comme décrit dans le paragraphe 2.13 de la note « 2-Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre groupe constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues par votre groupe en termes de valeur de réalisation, notamment en fonction des ventes observées au cours des exercices antérieurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lille, le 14 octobre 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset Carole Dessaint

Rapport des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DAMARTEX, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans le paragraphe « Participations et autres titres » de l'annexe des comptes annuels, votre société peut être amenée à constituer des dépréciations relatives aux titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lille, le 14 octobre 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset Carole Dessaint

Rapport des commissaires aux comptes

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.
Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lille, le 14 octobre 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset Carole Dessaint

Rapport des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital calculé au jour de la décision d'annulation, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lille, le 14 octobre 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset	Carole Dessaint

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2016.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2016, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2015-2016 avec un chiffre d'affaires de 717,3 M€, en hausse de +2,6% à taux de change constants par rapport à l'exercice précédent (+3,1% à taux réels).

Malgré une baisse de la fréquentation de nos magasins du fait des attentats et des conditions climatiques particulièrement défavorables au printemps 2016, le chiffre d'affaires du Groupe progresse de +2,2% à taux de change constants au second semestre, à 326,6 M€ (+0,3% à taux réels), confirmant ainsi la bonne tendance observée au cours du premier semestre.

Les deux activités du Groupe, à savoir le « Textile » et le « Home & Lifestyle », ont progressé sur l'exercice :

- L'activité « Textile » enregistre une hausse de +2,3% à taux de change constants sur l'exercice, avec un chiffre d'affaires de 620,9 M€ (+2,7% à taux réels).

Au cours du second semestre, Damart et Afibel enregistrent une très belle performance en Grande-Bretagne, avec une croissance à taux de change constants de +4,8% et +10,8% respectivement.

En France, ces deux enseignes affichent une excellente progression de leur activité sur le web, avec une croissance à taux de change constants de +14,0% et +12,1% respectivement au second semestre, et qui s'accélère au quatrième trimestre avec une croissance de +24,7% et +23,4% respectivement.

La bonne tenue de l'activité « Textile » sur l'exercice est le résultat de la stratégie définie depuis plusieurs semestres, à savoir une évolution des plans commerciaux, une modernisation de la communication et des collections, ainsi qu'une amélioration continue du service client.

- L'activité « Home & Lifestyle » affiche une belle progression sur l'exercice 2015-2016, de +4,5% à taux de change constants, à 96,4 M€ (+5,7% à taux réels).

Grâce aux efforts menés sur les prix et le positionnement de l'enseigne, Coopers of Stortford a repris le chemin de la croissance ce trimestre avec une progression de +3,5% à taux de change constants. L'enseigne affiche un chiffre d'affaires total de 55,4 M€ sur l'exercice, soit une croissance de +1,3% à taux de change constants (+3,1% à taux réels).

Les enseignes Sedagyl et Delaby progressent également sur le trimestre, de +3,8% et +8,0% respectivement à taux de change constants.

Dans un environnement particulièrement difficile et toujours plus concurrentiel, notamment en France et en Belgique, les ventes ont poursuivi leur progression, fruit des efforts commerciaux et marketing entrepris depuis plusieurs mois.

L'intégration de Vivadia dans le groupe Damartex se déroule comme prévu avec la réalisation des premiers recrutements afin de soutenir la croissance attendue.

Rapport du Conseil de Surveillance

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant s'élève à 21,6 M€ et progresse de +22,9% par rapport à l'année précédente (+9,6% par rapport à l'exercice précédent retraité). L'amélioration de ce résultat est portée par une activité en croissance et une bonne maîtrise des coûts. Une fine gestion a permis l'optimisation des frais commerciaux et de distribution d'une part, la stabilisation des frais de structure d'autre part.

Le résultat net ressort à 16,9 M€, en progression de +33,2%, résultat de la hausse de l'activité et de l'efficacité opérationnelle.

L'arrêt de l'activité Happy D. by Damart décidé au cours du premier semestre pèse pour 2,4 millions d'euros, comprenant les coûts liés à cet arrêt et les pertes d'exploitation.

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 19,3 millions d'euros en croissance de +52,2% (+11,3% par rapport à l'exercice précédent retraité), bénéficiant d'une charge fiscale en diminution compte tenu de l'activation de déficits fiscaux en France.

Le résultat net par action s'inscrit à 2,47 € contre 1,78 € au 30 juin 2015.

La structure financière demeure solide avec un endettement financier net de 10,8 M€ à fin juin 2016, à comparer à une dette nette de 7,4 M€ au 30 juin 2015 compte tenu d'investissements importants. Damart a vu ses opérations significativement modernisées en France grâce à la mise en œuvre d'un nouvel outil logistique pour 5,0 M€. Dès lors l'entité devient la 3^{ème} dans l'Hexagone à utiliser la technologie « pocket sorter ». Par ailleurs, les investissements en magasin se sont poursuivis avec des ouvertures et le déploiement du nouveau concept Damart. Les opérations d'Afibel en France ont également bénéficié de modernisation.

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale prévue en novembre prochain, la distribution d'un dividende brut de 0,65€ par action.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée présente un caractère mixte ; il vous sera notamment successivement demandé :

- à titre ordinaire :
 - d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres,
 - de fixer le montant des jetons de présence à attribuer au Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision,
 - de prendre acte de la cessation des fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance,
 - de statuer sur le renouvellement de mandat d'un membre du Conseil de Surveillance,

- à titre extraordinaire :
 - d'autoriser le Directoire à procéder à l'annulation d'actions auto-détenues,
 - de vous prononcer sur la modification de l'objet social et la modification corrélative des statuts,
 - de vous prononcer également sur l'introduction dans les statuts d'une obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuils conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 III du Code de commerce.

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

Projets de résolutions

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016 – QUITUS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 13.583.190,82 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 16.860.000 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015-2016 ET FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2016 s'élevant à 13.583.190,82 € augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 15.317.535,35 € soit la somme totale de **28.900.726,17 €**

comme suit :

- 5 % du bénéfice à la réserve légale	679.159,54 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,65 € brut par action, soit 0,65 € X 7 364 000 actions	4.786.600,00 €
- affectation au compte « réserve facultative »	8.434.966,63 €
- affectation au compte « report à nouveau »	<u>15.000.000,00 €</u>
	28.900.726,17 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende brut ressort à 0,65 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera détaché de l'action sur Alternext Paris le 6 décembre 2016 et mis en paiement le 8 décembre 2016.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes et revenus au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	30 juin 2013	30 juin 2014	30 juin 2015
Nombre d'actions rémunérées*	7.113.815	7.126.340	6.786.663
Nominal	14€	14 €	14 €
Dividendes distribués	3.556.907,50€	3.206.853,00€	3.732.664,65 €
Dividende par action	0,50 €	0,45 €	0,55 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes versés, rappelés ci-dessus, sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Projets de résolutions

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

QUATRIEME RESOLUTION

(RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES – CONSTAT DE L'ABSENCE DE CONVENTION NOUVELLE)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CINQUIEME RESOLUTION

(FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR L'EXERCICE 2016-2017)

L'Assemblée Générale fixe à 100.000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

SIXIEME RESOLUTION

(NON-RENOUVELLEMENT DE XAVIER LEURENT EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'arrivée à échéance du mandat de Xavier LEURENT et de sa décision de ne pas solliciter un nouveau mandat, prend acte de la cessation des fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Xavier LEURENT à compter de ce jour.

SEPTIEME RESOLUTION

(RENOUVELLEMENT D'ANTHONY STAHL EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Anthony STAHL, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2015 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribués gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

Projets de résolutions

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 36.820.000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

- Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

DIXIEME RESOLUTION

(MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL – MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 2 des statuts « Objet » comme suit :

« La Société a pour objet directement ou indirectement, en tous pays, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, de concevoir, de fabriquer, d'approvisionner et de commercialiser, toutes solutions ou produits contribuant au bien-être des personnes, notamment dans les domaines textile et du « home et lifestyle », et pour cela elle procède à :

- l'acquisition ou la gestion et l'aliénation de tous titres de participation et de placement ;

Projets de résolutions

A l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016

- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la gestion des fonds disponibles dont elle dispose ;
- le dépôt, l'acquisition, l'exploitation de toutes marques et de tous brevets ou licences de brevets, leur cession ou leur apport et la concession de toutes licences d'exploitation ;
- la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec, le cas échéant, la fourniture à celles-ci, selon leurs besoins, de services spécifiques ;
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement ou son extension. »

ONZIEME RESOLUTION (OBLIGATION DE DECLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES - MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- D'introduire une obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuils conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 III du Code de commerce ;
- D'introduire les alinéas suivants à la fin de l'article 10 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 5, 10, 15, 20, 25, 30, 1/3, 2/3 et 90% du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la société dans un délai de 7 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

DOUZIEME RESOLUTION (POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.



DAMART

Afibel

la Maison du Jersey

XANDRES
BELGIUM

Coopers
OF STORTFORD

3PAGEN

vitrine
magique

Delaby

SEDAGYL

vivadia

Jours Heureux
Gourmandises de France depuis 1979

www.damartex.com

25 Avenue de la Fosse aux Chênes F-59100 Roubaix - Tel : +33 (0)3 20 11 45 00